



ARRÊTÉ N° 107/2026

Interdiction de Stationner Avenue de l'Aublette Du 20 au 25 Juillet 2026

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de la Ville de DINAN en date du 24 juin 2026 d'interdire le stationnement Avenue de l'Aublette pour des travaux d'entretien espaces verts sur la parcelle de l'hippodrome.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux d'entretien des espaces verts, le stationnement sera interdit au droit du chantier avenue de l'Aublette du 20 au 25 juillet 2026.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques de la Ville de DINAN.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à La ville de Dinan.

Fait à QUÉVERT, le 06/07/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

